



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR MERCREDI 12 MAI à 13H00 – en visio conférence

Présent.es connecté.es : Nicolas MARAIS, Béatrice PETIT, Fabrice MAHIEU, Didier LEBLANC, Christelle INDRILIUNAS et David DROULLON.

Invité : Philippe LEMAITRE – Elu référent intégrité.

Excusés : Mathilde DESMEULLES, Yannick PETIT et Jessica BARBIER.

Début de réunion à 13h00 en visio conférence

1) Validation de l'obligation d'enregistrement de l'attestation d'honorabilité des licences sur la saison 2021/2022

A compter de la saison 2021/2022, les licenciés ayant une mission d'encadrement devront obligatoirement télécharger une attestation d'honorabilité dûment complétée sur Gest'Hand au moment d'effectuer le renouvellement ou la création de la licence.

Au niveau de la Ligue, le Bureau Directeur valide que **cette obligation** concerne :

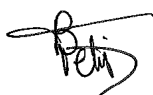
- Les membres du Conseil d'Administration de la Ligue
- Les membres de toutes les Commissions régionales
- Les Juges Arbitres T1, T2 et T3
- Les accompagnateurs territoriaux
- Les licenciés s'inscrivant sur les formations ITFE

En cas de non téléchargement de cette attestation, **la licence ne sera pas qualifiée** par la Ligue.

Philippe LEMAITRE informe le Bureau Directeur qu'il participera la semaine prochaine à une réunion organisée par la FFHB et regroupant les référents territoriaux intégrité.

Fin de réunion à 13h20

Béatrice PETIT



Secrétaire générale

Nicolas MARAIS



Président